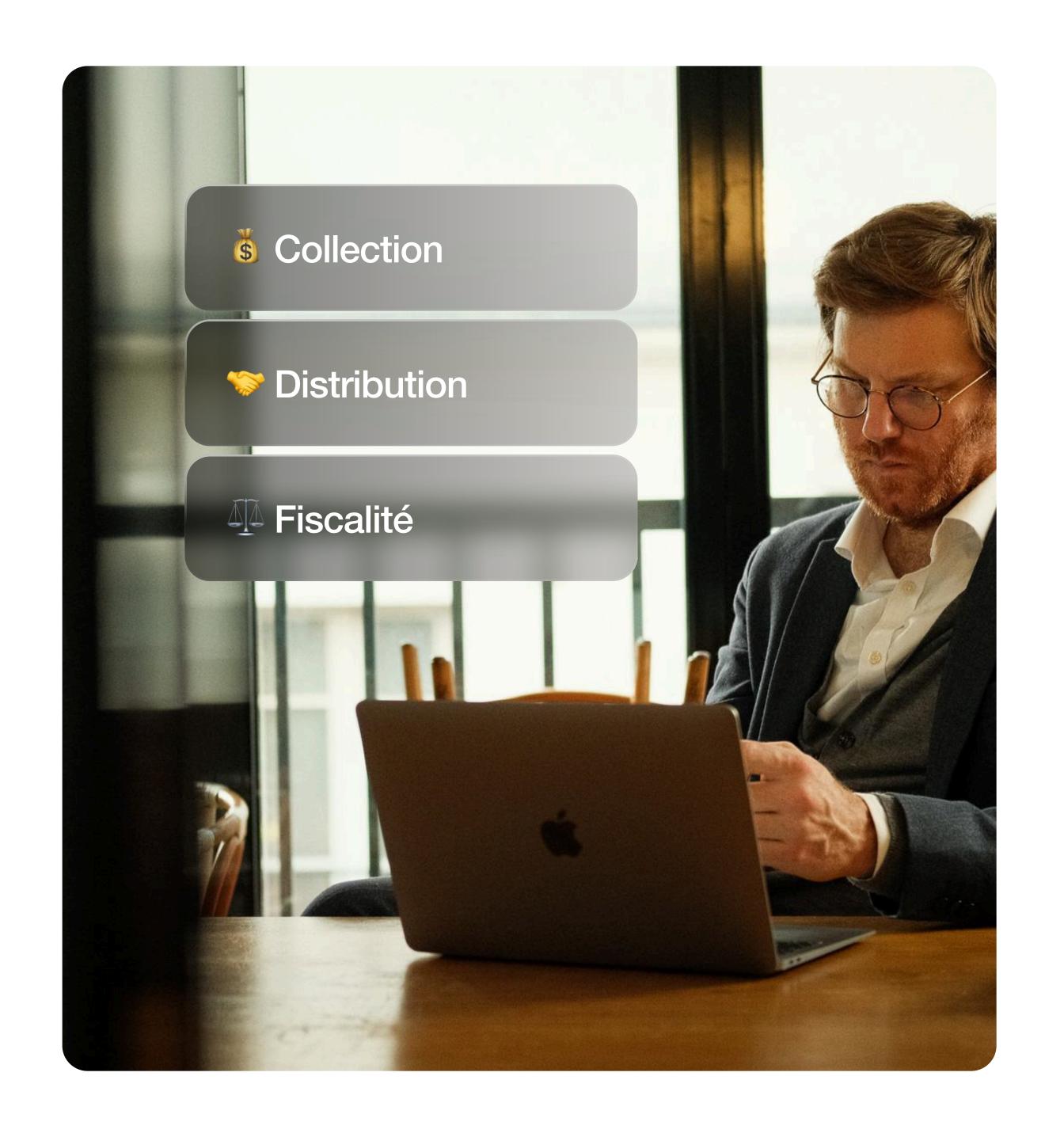
Guide comptable

Clôture de caisse & Gestion des pourboires avec sunday





Aumenu

Comment clôturer ma caisse?	4-8
Qu'est-ce que sunday tips ?	9
Comment ça marche ?	10-11
Comptabilité	12
Comment distribuer les pourboires ?	13-21
Fiscal & social	22-24
Cadre légal	25
FAQ	26-27

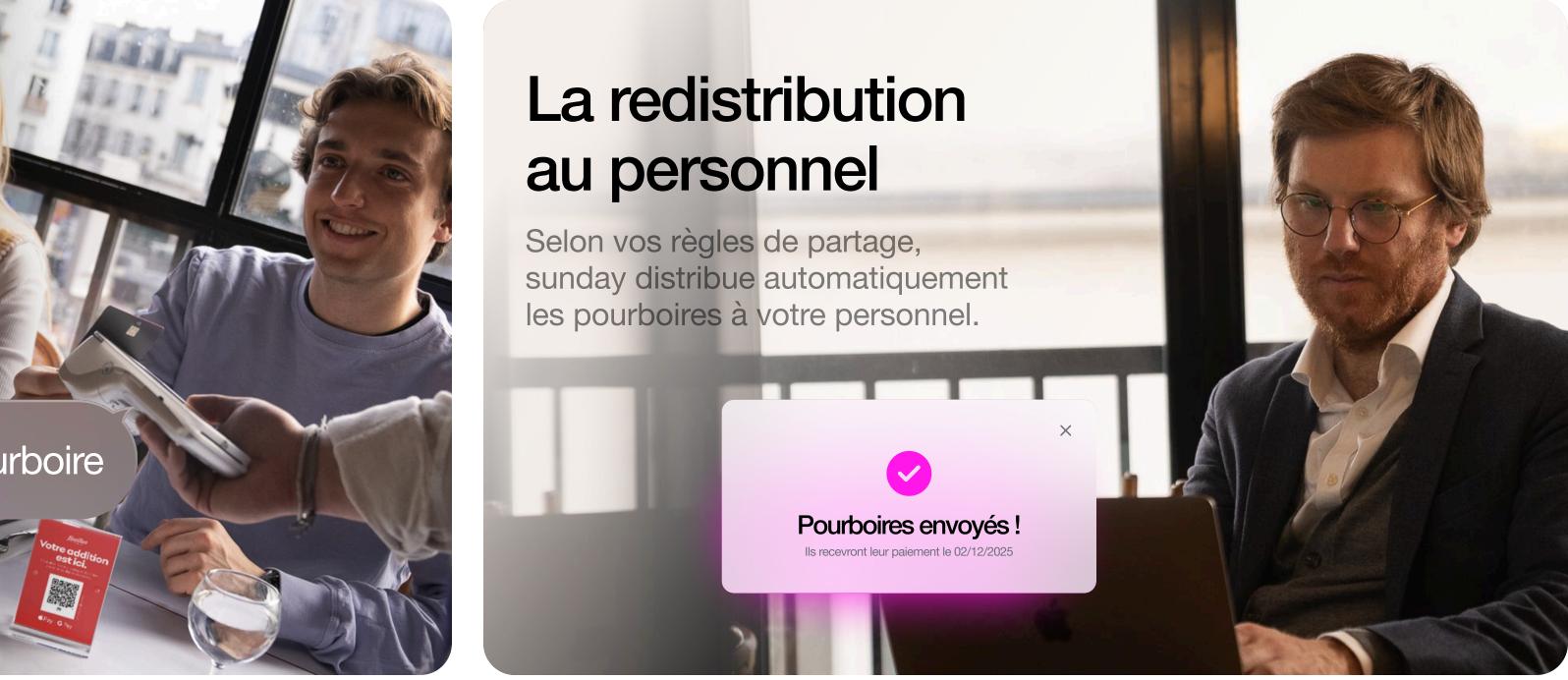
Ce guide est conçu pour vous aider à gérer la comptabilité et la fiscalité des pourboires collectés via sunday. Il s'appuie sur la réglementation française en vigueur.

Important: Ce document n'a pas valeur de conseil juridique ou comptable. Pour toute question spécifique, rapprochez-vous de vos conseillers habituels (expert-comptable, avocat, fiscaliste).

sunday tips, qu'est-ce que c'est?

sunday est une solution de paiement complète qui permet de collecter et de gérer les pourboires de manière dématérialisée, sécurisée et transparente.



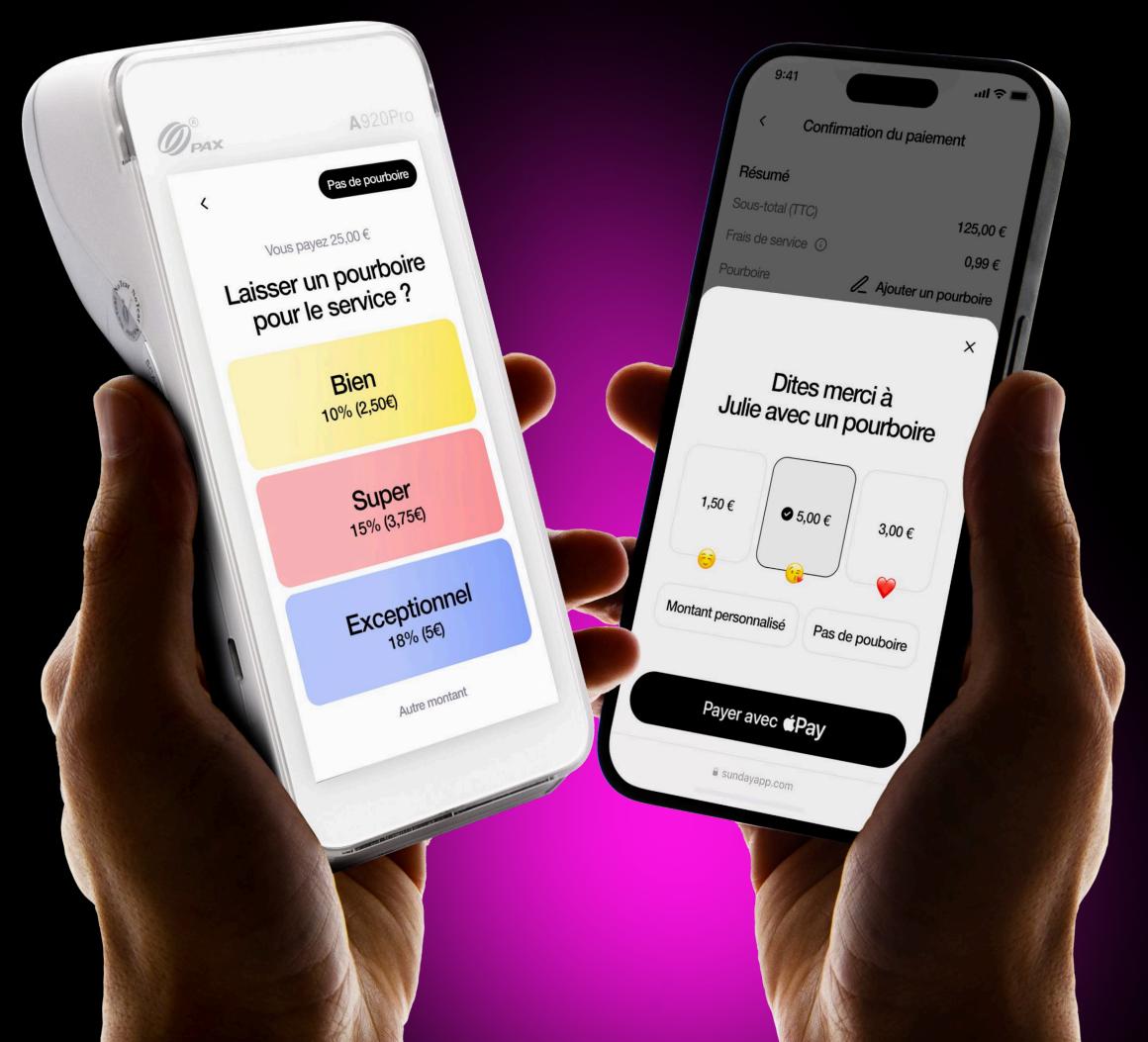


Comment ça marche?

Nous offrons deux moyens pour collecter les pourboires :

Transactions par TPE

- Le montant total (vente + pourboire) est crédité sur le compte bancaire.
- sunday avance le pourboire au personnel, puis prélève le montant exact la semaine suivante (récupération).



Transactions par QR Code

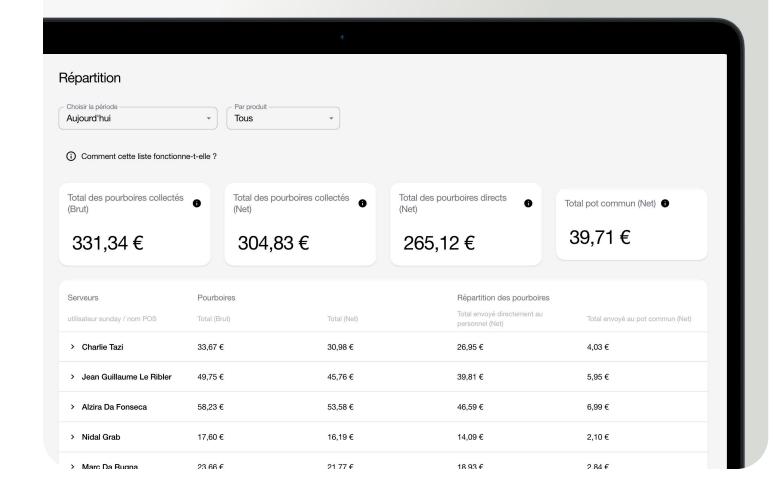
Le paiement est scindé à la source :

- Vente → créditée directement sur le compte de l'établissement.
- Pourboire → versé dans une cagnotte sunday, séparée de la trésorerie.

Le vocabulaire clé

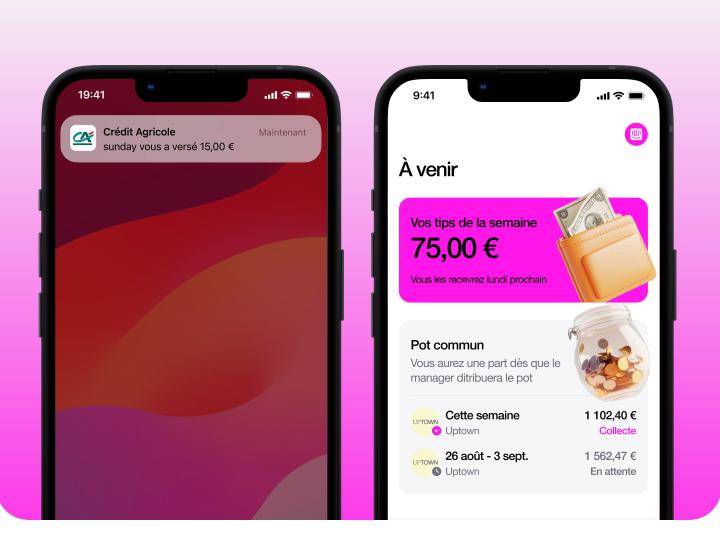
La Cagnotte sunday

Les pourboires collectés (pot commun, cagnotte personnelle ou mixte) sont stockés séparément de la trésorerie de l'établissement



La Récupération (Pourboires TPE)

sunday avance les pourboires au personnel. Chaque semaine, un prélèvement régularise ces avances.



En bref:



Chaque lundi, par virement bancaire

Montant du versement

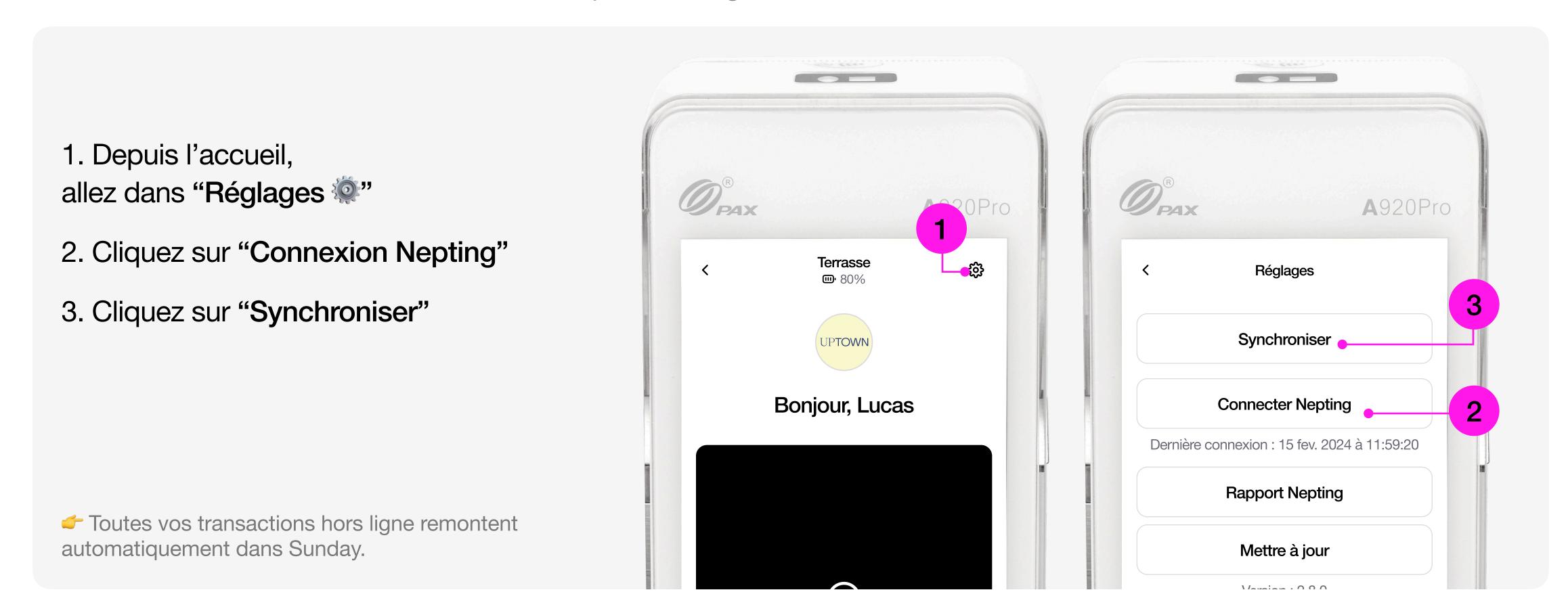
Selon les règles de répartition définies par le personnel

V Flux TPE

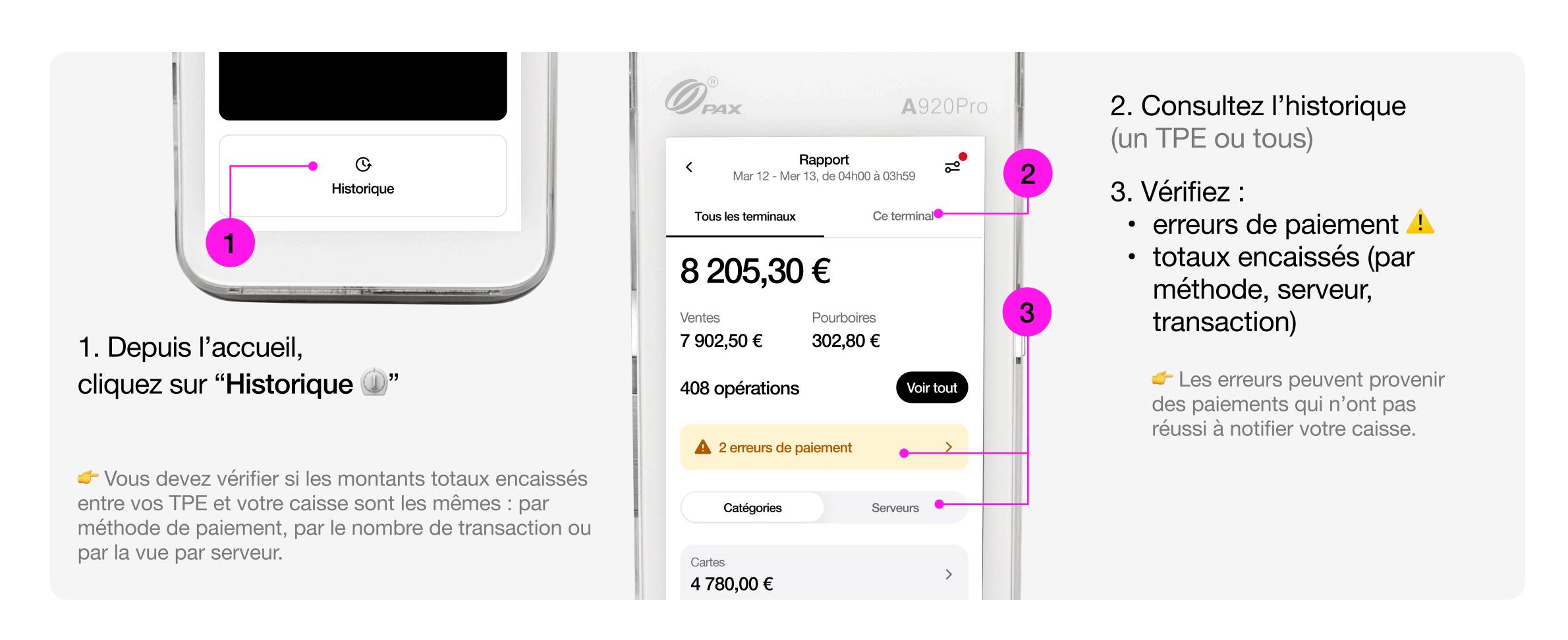
Le montant des pourboires est neutralisé par la récupération hebdomadaire

Synchronisez vos TPE (1/5)

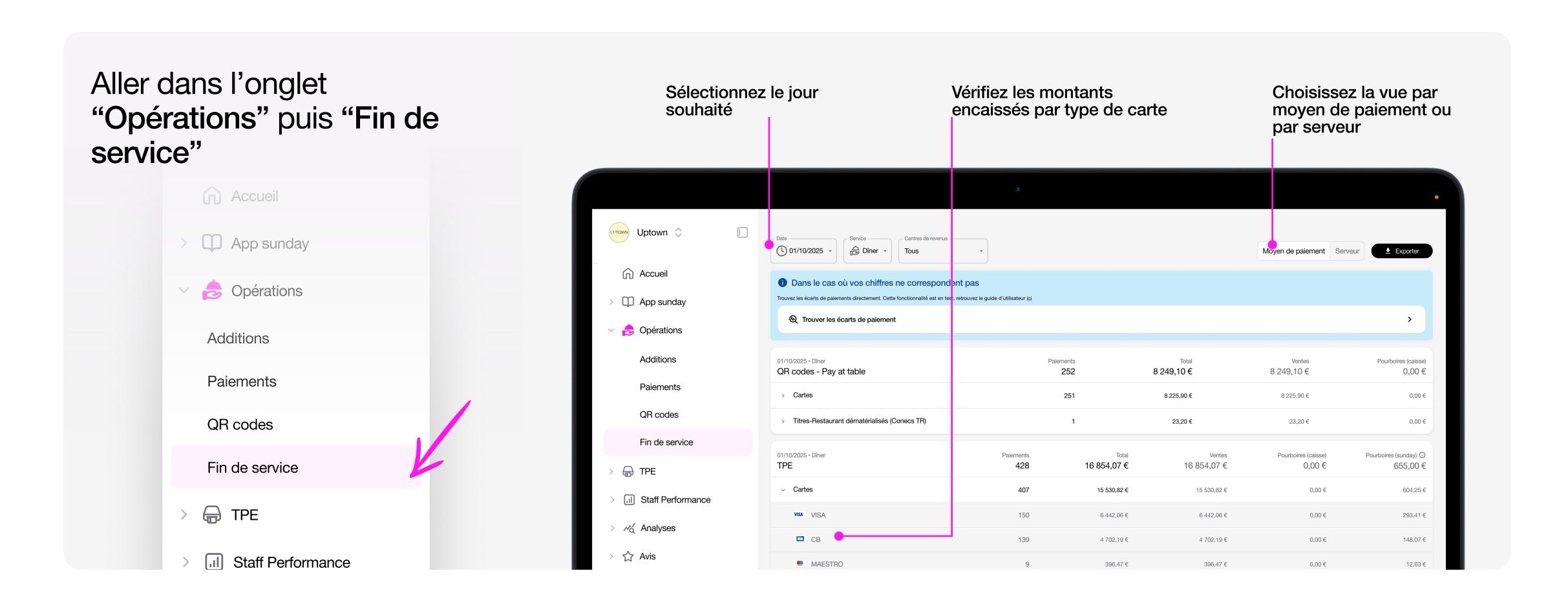
Lors de votre clôture de caisse, veuillez récupérer l'intégralité de vos TPE.



Vérifiez vos rapports TPE (2/5)

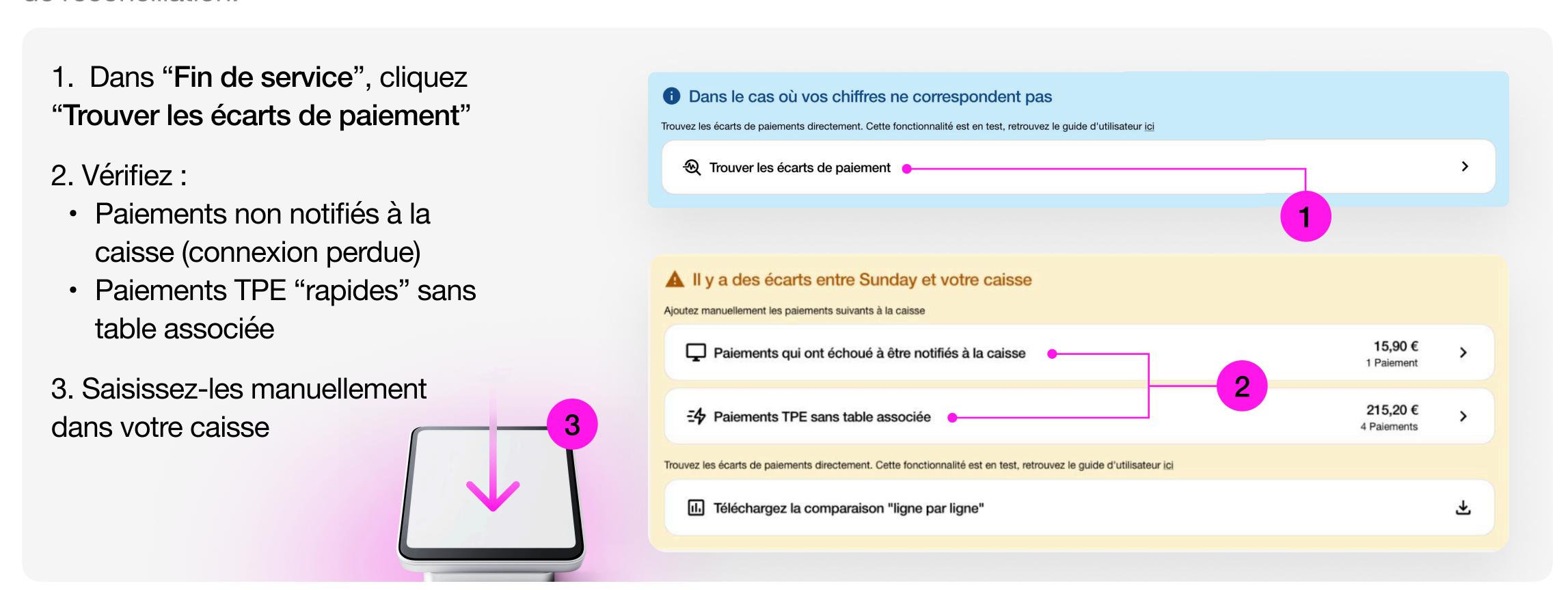


Consultez votre rapport sunday (3/5)



Retrouver vos écarts de caisse (4/5)

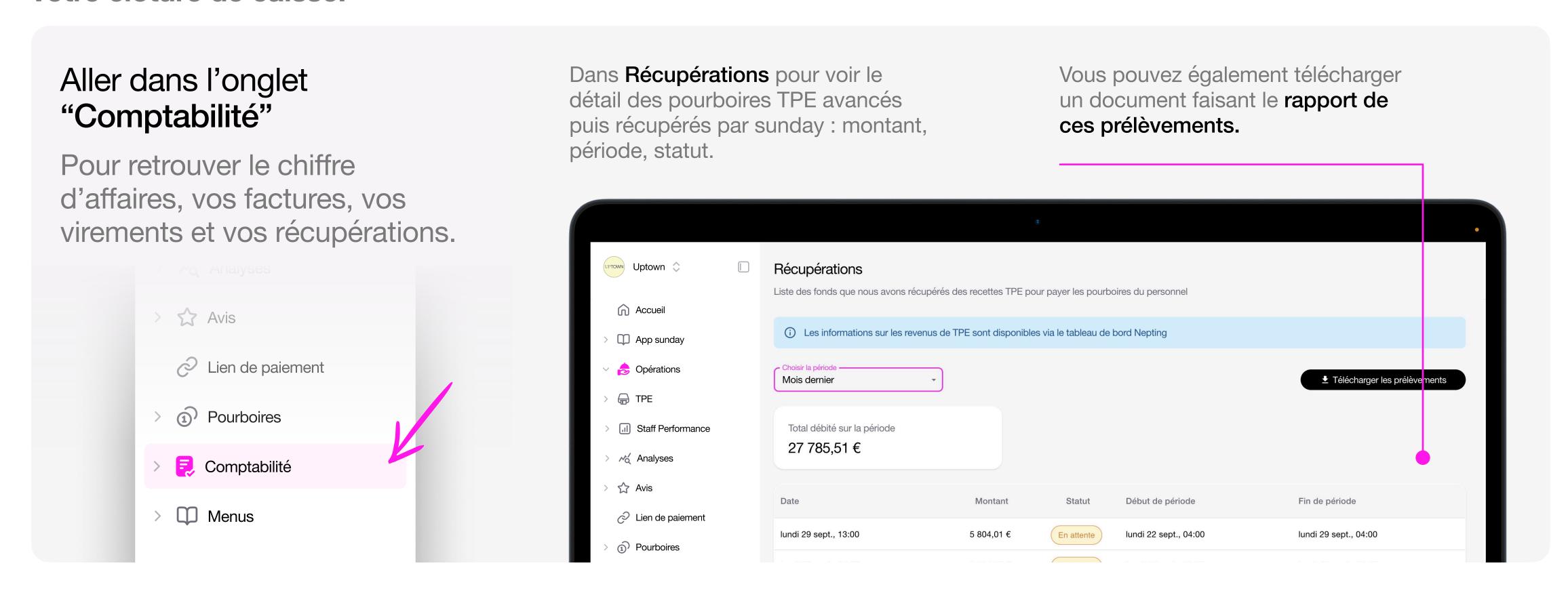
Si votre caisse n'est toujours pas juste, la dernière étape consiste à vérifier les écarts à l'aide de notre outil de réconciliation.



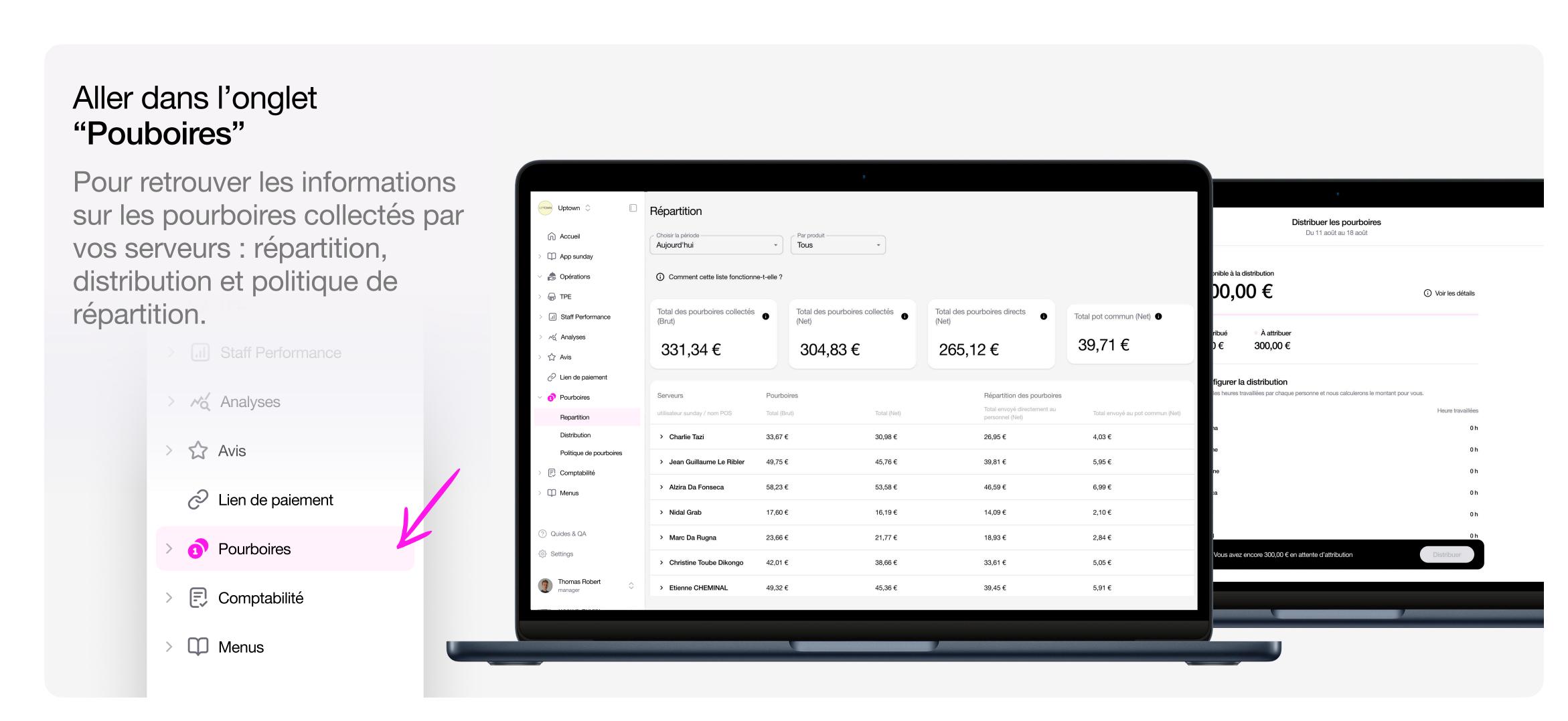
Attention, cette action est possible seulement si sunday est connecté à votre logiciel de caisse.

Comment assurer le suivi de ces différents mouvements ? (5/5)

Avec sunday tips, les pourboires sont intégralement gérés par sunday et ne doivent pas être pris en compte dans votre clôture de caisse.



Comment faire ma réconciliation ?



Une distribution automatisée et simplifiée.

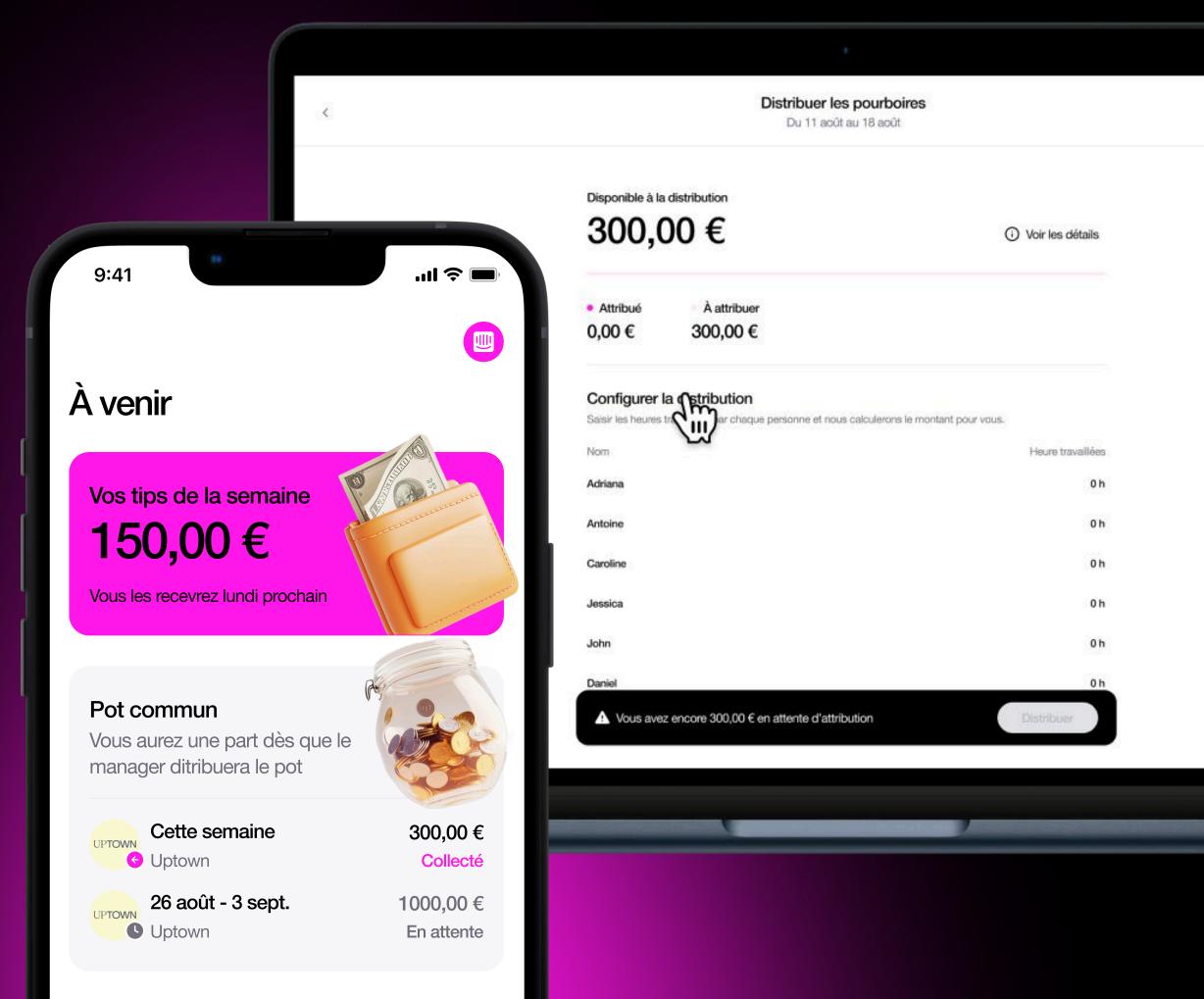
Une distribution qui s'adapte à votre mode de répartition :

Un envoi individualisé et automatisé

Une répartition du pot commun simplifiée

Un espace personnel dédié pour suivre ses pourboires

C Le tout automatisé ou en quelques clics chaque semaine

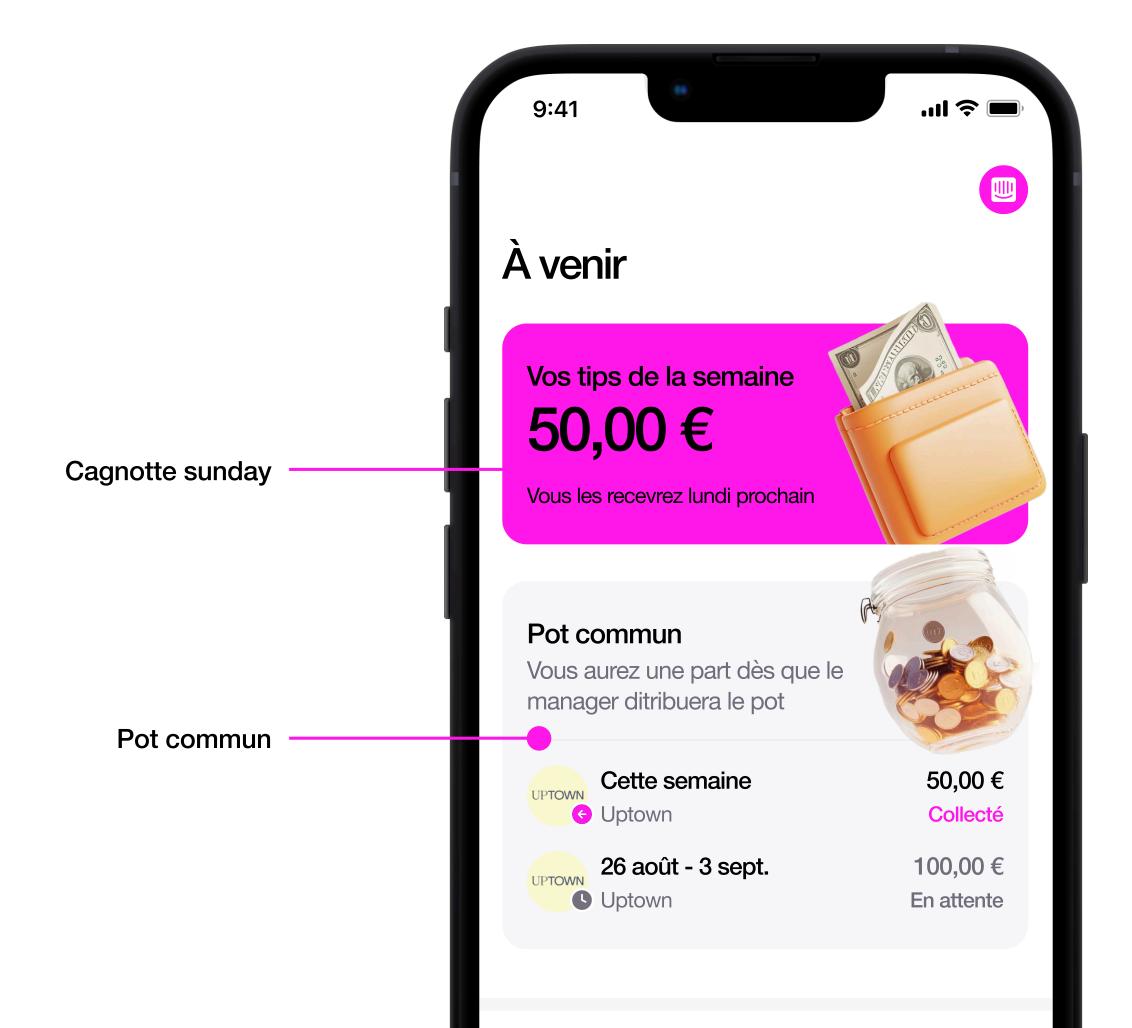


Distribution directe des pourboires aux serveurs

Une règle de répartition des pourboires est établie. Les pourboires non distribués vont dans le pot commun. En général, les clients choisissent 50% pour le serveur et 50% pour le pot commun.

Les pourboires directs alimentent la "Cagnotte sunday" et sont versés le lundi suivant.

✓ Exemple avec un mode 50% - 50% :
Le serveur génère 100€ de pourboires la semaine 1.
50€ ont été automatiquement crédités sur la "Cagnotte Sunday" du serveur.
Ces pourboires seront envoyés automatiquement sur le compte bancaire du serveur le lundi matin de la semaine 2. Les autres 50€ ont été versés dans le "Pot Commun".



Le versement des pourboires chaque lundi.

Exemple d'un client utilisant sunday tips avec une règle de répartition 50% direct / 50% pot commun

Semaine 1 Collecte des pourboires Lundi Semaine 2 Versement Direct

Lundi Semaine 3 Versement Pot Commun

Les chefs de rang collectent les pourboires

- 50% vont dans leur cagnotte personnelle
- 50% vont dans le pot commun



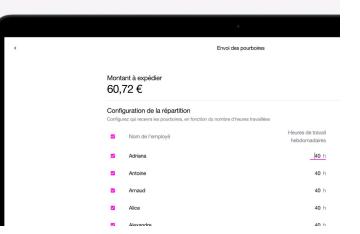
Chaque chef reçoit sur son compte bancaire les pourboires directs collectés la Semaine 1.

Les commissions sunday sont déjà déduites.



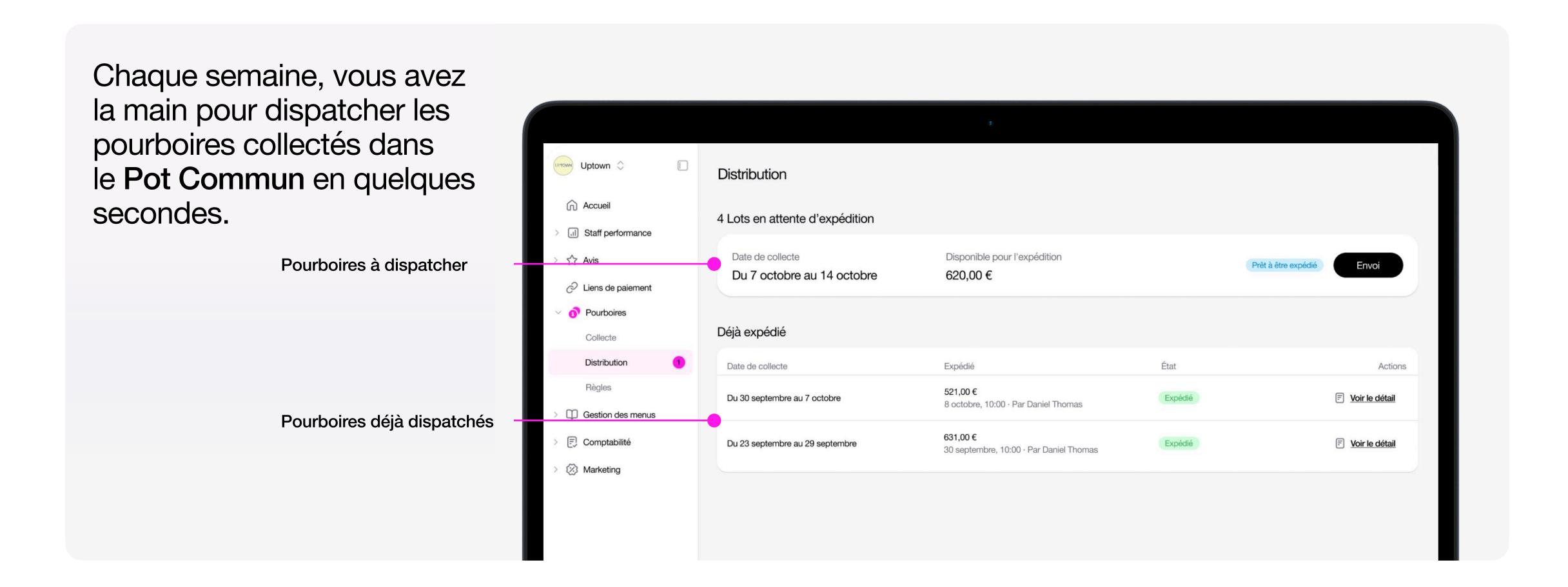
Le Tips Manager répartit le pot commun de la Semaine 1 selon les règles du restaurant en Semaine 2.

Chaque chef reçoit ensuite sa part sur son compte bancaire.



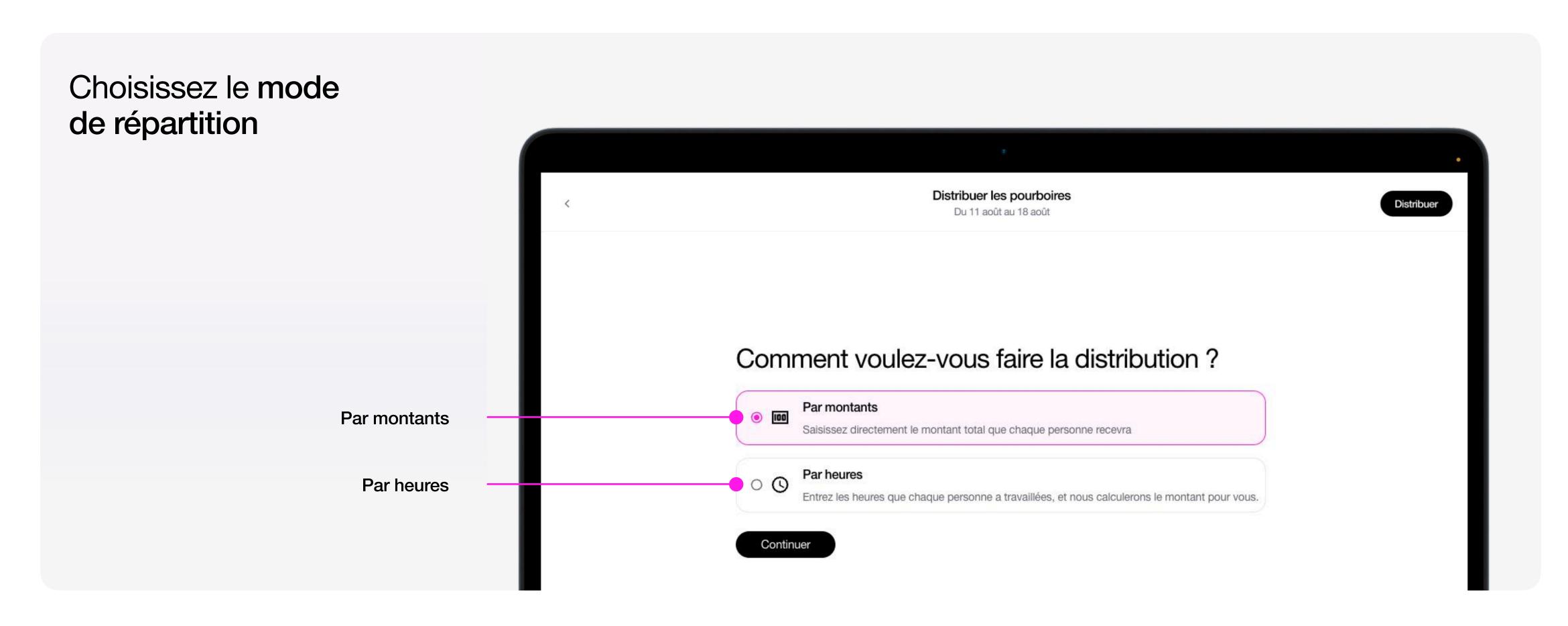
Comment distribuer les pourboires ?

Répartition du pot commun (1/5)



Comment distribuer les pourboires ?

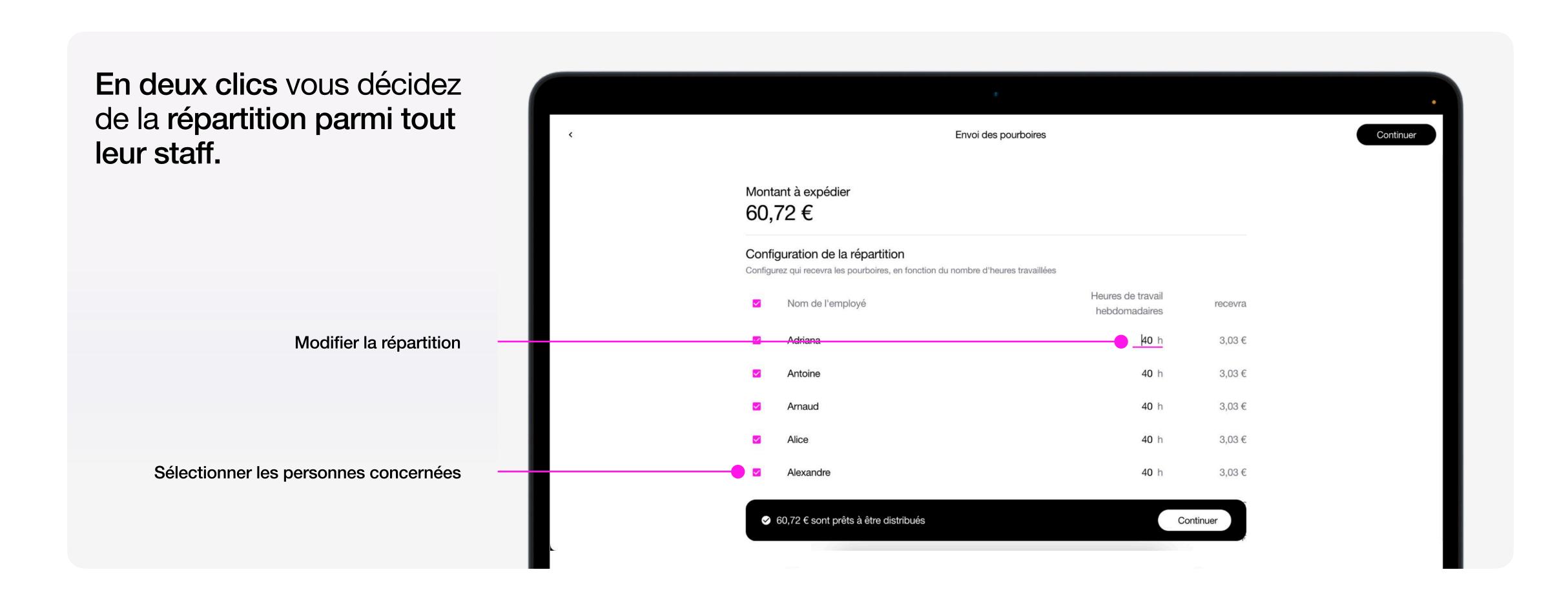
Répartition du pot commun (2/5)



Nouveauté : vous pouvez désormais répartir le pot commun sur un système de point, ou répartir jour par jour. Plus d'informations ici : <u>lien</u>

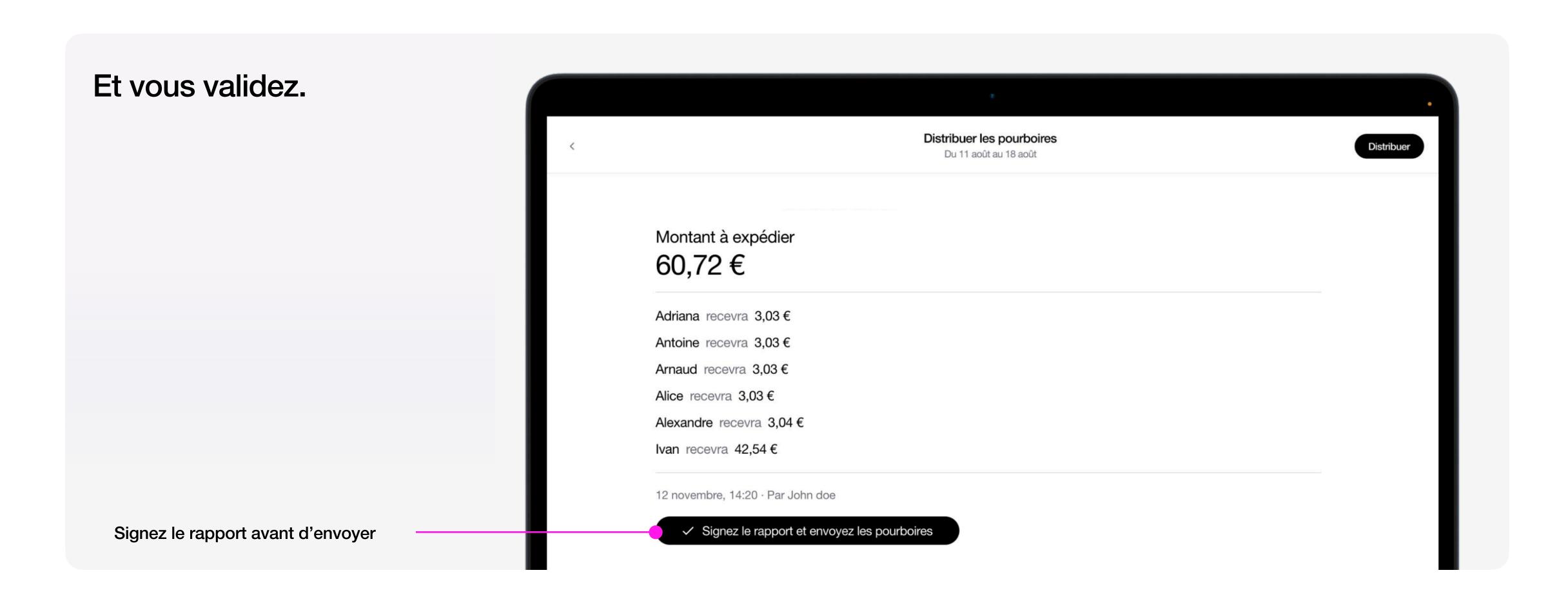
Comment distribuer les pourboires?

Répartition du pot commun (3/5)



Comment distribuer les pourboires?

Répartition du pot commun (4/5)

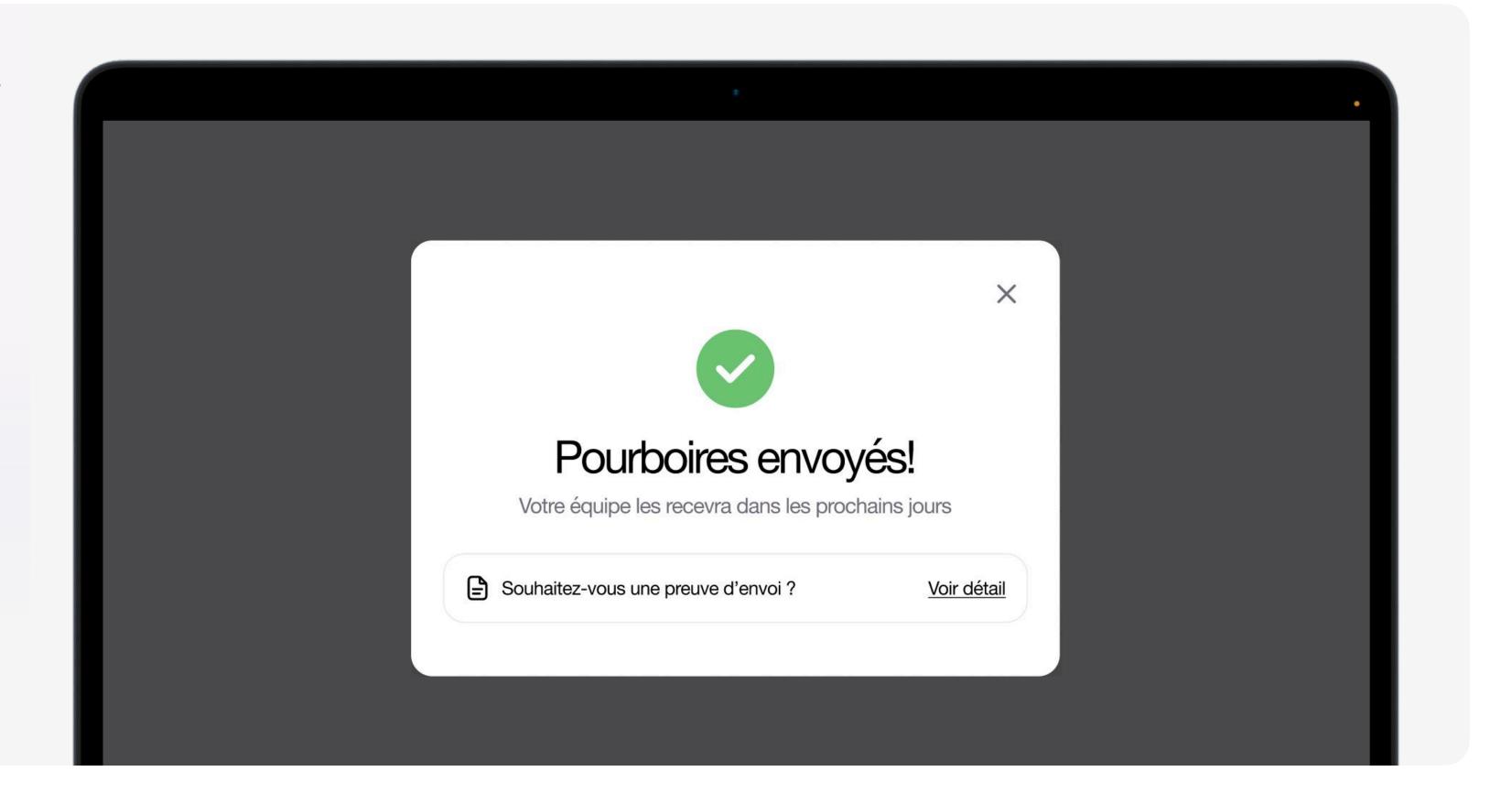


Comment distribuer les pourboires ?

Répartition du pot commun (5/5)

Les pourboires sont envoyés tous les lundis matins directement sur le comptes bancaires du staff.





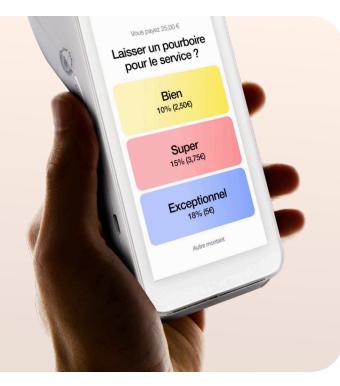
Et comptablement, ça donne quoi?

En clair : les pourboires ne gonflent pas votre chiffre d'affaires et sont toujours neutralisés par la régularisation.

Transactions par QR Code Seule la vente est créditée en banque. Le pourboire suit un flux séparé, sans impact sur la trésorerie.

Transactions par TPE

- 1. Encaissement : Banque = vente + pourboire. Les pourboires sont envoyés sur votre compte bancaire avec le total des ventes.
- 2. Régularisation : Le lundi, sunday prélève le montant exact des pourboires encaissé via TPE la semaine précédente.



Retrouvez dans l'onglet Comptabilité > Récupérations de votre dashboard le détail des récupérations effectuées par sunday.

Pour les pourboire TPE

Étape	Compte	Débit	Crédit
Encaissement	Banque	110	
Encaissement	Vente		100
Encaissement	Compte tiers (cagnotte)		10
Régularisation	Compte tiers (cagnotte)	10	
Régularisation	Banque		10

En résumé :

- La vente (100 €) est envoyée et reste sur votre compte bancaire.
- Le pourboire (10 €) est envoyé sur votre compte bancaire puis récupéré le lundi d'après.
- L'opération des pourboires est neutre : les pourboires sont encaissés puis prélevés.

Régime fiscal & social Employeur

Responsabilité Fiscale : Nulle.

- · Le modèle sunday crée un flux financier indépendant qui n'est jamais considéré comme un chiffre d'affaires pour l'entreprise.
- Par conséquent, les pourboires n'entrent pas dans le calcul des impôts de la société (IS, CVAE, etc.).
- · L'employeur n'a pas à gérer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour ces montants.

Responsabilité Sociale : Simplifiée.

- La seule obligation de l'employeur est le versement des cotisations et contributions sociales.
- Le calcul se fait sur une base fixe et prédéfinie : l'assiette forfaitaire.
- Cette base de calcul ne dépend pas du montant réel des pourboires collectés par les salariés.

Une responsabilité réduite au minimum : sunday gère, l'employeur est libéré.

Régime fiscal & social Salarié



- Conditions
- Les pourboires sont exonérés d'impôt sur le revenu.
- Ils sont également exonérés de cotisations sociales pour une grande partie du personnel.
- L'employeur n'a pas à gérer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour ces montants.

- Salaire brut < 1,6 SMIC (hors pourboires)
- Salarié en contact avec la clientèle



- Gestion décentralisée des pourboires
- Exonération étendue à tout le personnel
- Exemple : cuisiniers bénéficient aussi de l'exonération

Grâce à sunday, l'exonération s'applique à l'ensemble de l'équipe.

En pratique



Employé ≤ 1,6 SMIC brut

(≤ 2 882,88 € brut / mois)

Les pourboires sont exonérés de cotisations sociales & impôt.

Imposable

Employé > 1,6 SMIC brut

(+ 2 882,88 € brut / mois)

Les pourboires sont soumis aux cotisations sociales, patronales et à l'impôt sur le revenu.







Article 5 de la loi de finances pour 2022

(Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021)

Ce texte a instauré le principe d'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour les pourboires (sous conditions). Article 28 de la loi de finances pour 2024

Cette loi est venue prolonger et confirmer l'application de ce dispositif avantageux.





Des frais de service sont-ils appliqués sur les pourboires ?

Oui, des frais de service sont appliqués. Ils sont directement imputés au salarié lors du virement des pourboires sur son compte bancaire et n'impactent donc pas la comptabilité de l'établissement.

À quoi correspond le prélèvement hebdomadaire de sunday?

Chaque lundi, sunday prélève le montant exact des pourboires TPE de la semaine précédente, qui ont été versés au personnel à titre d'avance. Il s'agit d'une régularisation d'avances, un flux de trésorerie neutre qui n'est pas soumis à la TVA.

Comment justifier comptablement ces prélèvements ?

Un relevé détaillé de chaque opération est disponible dans votre tableau de bord sunday (onglet "Récupérations"). Ce document sert de pièce justificative pour le lettrage de vos comptes.



Quel est le traitement des pourboires non distribués ?

Les pourboires non distribués par le "Tips Manager" restent dans le "Pot Commun" en tant que fonds en attente de répartition. Ils ne sont à aucun moment réintégrés à la trésorerie de l'établissement. En l'absence d'un 'Tips Manager' désigné, la responsabilité de la distribution des pourboires revient par défaut aux administrateurs du tableau de bord.

Pourquoi le modèle sunday est-il qualifié de "décentralisé" ?

Le modèle est dit décentralisé car le flux financier des pourboires est totalement indépendant du chiffre d'affaires de l'établissement. Sunday garantit une parfaite étanchéité du produit vis-à-vis de l'employeur : il existe une relation contractuelle directe avec les membres du personnel, l'employeur n'a quasiment aucune visibilité sur les flux, et seul le "Tips Manager" a accès aux montants individualisés. C'est cette dissociation qui permet, sur le plan social, d'étendre le bénéfice de l'exonération des charges à l'ensemble du personnel, y compris celui qui n'est pas en contact direct avec la clientèle. La décentralisation est ainsi matérialisée sur les plans contractuel, financier, opérationnel et comptable.